

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
02. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018
03. CORRESPONDANCE
04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS
05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 Approbation du règlement #256-18 de la MRC de Maskinongé décrétant des travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le parc industriel régional
 - 5.2 Adoption du Règlement 2018-01 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 5.3 Mandat attribué pour siéger sur le comité de travail – Équité salariale
 - 5.4 Nomination des volets en lien aux mandats des élus municipaux
06. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 Mandat attribué pour siéger sur le comité de travail – convention collective en lien avec le service des Incendies de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc
 - 6.2 Remerciements à monsieur Denis Boutin, directeur du service des Incendies, pour ses années de service au sein de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc
 - 6.3 Nomination de Monsieur Steve Gélinas au poste de directeur intérimaire du service des Incendies
07. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Autorisation d'embauche – Journalier/opérateur de machinerie lourde - Monsieur René Descôteaux
 - 7.2 Appel d'offres publics - demande de soumission pour des travaux de déneigement et déglçage avec fourniture de matériaux
08. URBANISME
 - 8.1 Autorisation du mandat de révision des normes relatives à l'affichage - Yves Gaillardetz, géographe, urbaniste sénior
 - 8.2 Demande de dérogation mineure pour autoriser un accès au lac : lot 4 805 496, chemin des Pionniers
09. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Autorisation - offre de service de MEI Assainissement - entretien des stations de pompage des eaux usées
 - 9.2 Autorisation - offre de service de Technologies Bionest Inc. - entretien des composantes de la station municipale de traitement des eaux usées
10. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS
 - 10.1 Nomination des représentants officiels - Réseau Biblio, année 2018

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- 10.2 Nomination de l'élu responsable du Transport actif –
Unité régionale des loisirs et des sports de la Mauricie
(URLSM)
- 10.3 Participation de la Municipalité à l'évènement du 10
février 2018 – L'Abominable Diable des neiges – organisé
par Évènements La Chute du Diable
- 10.4 Appui au projet de piste d'hébertisme 2017-2019
présenté par la Fédération des Guides catholiques du
diocèse de Trois-Rivières – Camp du Lac-Vert
- 11. **AUTRES SUJETS**
- 12. **PRÉSENCE À LA SÉANCE**
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC SESSION ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue le cinquième jour du mois de février deux mille dix-huit (5 février 2018) à 19h00 au centre communautaire, 520, chemin Déziel.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Josée Magny, mairesse
Michel Langlois, conseiller
Renald Grenier, conseiller
Louis Tremblay, conseiller
Daniel Gagnon, conseiller
André Bordeleau, conseiller

ABSENTE :
Véronique Latte, conseillère

FORMANT QUORUM.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h00), sous la présidence de Madame Josée Magny, mairesse et présidente d'assemblée.

AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-02-016

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Renald Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2018 **en laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

02. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2018-02-017

À ces causes, il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

03. CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1.1 Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

- Félicitations à madame Josée Magny et informations en lien avec l'organisme

1.2 Député Marc. H. Plante

- Demande de rencontre avec le nouveau conseil municipal

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

2.1 Agence canadienne d'inspection des aliments

- Agrandissement de la zone réglementée en lien avec l'agrile du frêne

03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ)

- 3.1 MRC en Bref : janvier 2018, numéro 151

- 3.2 Règlement 255-18 relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018

- 3.3 Invitation à la journée de travail Optimisation de la mobilité

04. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

- Ristourne attribuée à Saint-Mathieu-du-Parc

05. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Aucune correspondance

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

06. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

- Mini-Scribe: février 2018, volume 27, numéro 2

07. CONVOCATION / INVITATION

- 7.1 - Fédération québécoise d'athlétisme: invitation au 2e colloque Viens courir

08. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIERE

- 8.1 Entraide St-Mathieu: remerciements et location du centre communautaire décembre 2018

09. LETTRE CITOYENNE

- 9.1 Association des propriétaires du Lac-à-la-Pêche: usages – résidences de tourisme

10. AUTRES

- 10.1 Info excavation : offre de service avec le système Info-RTU
- 10.2 Saines Habitudes de Vie Mauricie: bulletin janvier 2018, numéro 11
- 10.3 Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie: invitation à déposer un projet au concours Énergia
- 10.4 Productions Maskishow inc.: offre de service en production d'événements
- 10.5 Unité régionale des loisirs et des sports de la Mauricie: cadre de référence pour les parcs et espaces verts de la Municipalité
- 10.6 Radio 103.1: entente annuelle
- 10.7 Club de Motos Neige de la Mauricie inc.: invitation à la randonnée 2018 des autorités
- 10.8 CRÉ de la Mauricie: invitation à mettre en valeur les champions de la lutte et adaptation aux changements climatiques
- 10.9 Fédération des clubs de motoneigistes du Québec: résultats de la caractérisation des traverses de cours d'eau du sentier TQ23 en Mauricie

11. PUBLICATION ET REVUES

04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

**Procès-verbal du conseil de la municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

| LISTE DES COMPTES - 5 FÉVRIER 2018 | | | |
|--|--|--|---------------------|
| PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET SOLUTION BANCAIRE PAIEMENT INTERNET | | | |
| NO PRÉ. | FOURNISSEUR | | MONTANT |
| 501832-501833 | Bell - Cellulaires | | 71.12 \$ |
| 501834 | Bell - Centre communautaire | | 76.26 \$ |
| 501835 | Bell - Bureau municipal | | 73.29 \$ |
| 501836 | Hydro - du Galet (Eau potable-Station # 1) | | 167.90 \$ |
| 501837 | Hydro - Aqueduc village | | 320.20 \$ |
| 501838 | Hydro - Centre communautaire | | 749.61 \$ |
| 501839 | Hydro - Édifice municipal et caserne | | 746.41 \$ |
| 501840 | Hydro - 200 de la Canadienne (eaux usées) | | 356.24 \$ |
| 501841 | Hydro - Garage | | 1 922.38 \$ |
| 501842 | Hydro - Luminaires | | 804.00 \$ |
| 501843 | Hydro - 1770 ch. du Galet | | 938.28 \$ |
| 501844 | Hydro - 351 du Canton (Eau potable - Station #2) | | 62.76 \$ |
| 501845-501846 | MasterCard | | 107.00 \$ |
| 501847 | Bell - Bibliothèque | | 70.51 \$ |
| 501848 | Ministère du Revenu | | 17 151.26 \$ |
| 501849 | Receveur Général - Taux réduit | | 5 157.14 \$ |
| 501850 | Receveur Général - Taux régulier | | 741.55 \$ |
| | | | 29 515.91 \$ |
| SALAIRES - 5 FÉVRIER 2018 | | | MONTANT |
| | Conseil municipal | | 3 906.06 \$ |
| | Employés municipaux | | 37 831.63 \$ |
| | Pompiers | | 6 337.24 \$ |
| | | | 48 074.93 \$ |

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

| LISTE DES COMPTES PAYÉS EN JANVIER | | | |
|------------------------------------|--------|--------------|--|
| THOMAS BERNECHE | 510468 | 149.72 \$ | SALAIRES |
| ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC | 510469 | 70.23 \$ | ENT & REP VÉHICULES |
| FRANCIS BELANGER | 510470 | 20.00 \$ | FORMATION ET PERFECTIONNEMENT |
| JEAME MIKULSKI | 510471 | 92.99 \$ | DEPLACEMENT FORMATION |
| VALERIE BERGERON | 510472 | 16.90 \$ | FRAIS DE DEPLACEMENT |
| SYNDICAT DES POMPIERS | 510473 | 377.00 \$ | COTISATIONS SYNDICALES DECEMBRE 2017 |
| TRUST BANQUE NATIONALE | 510474 | 5 263.86 \$ | RPA A PAYER - DÉCEMBRE 2017 |
| LA CAPITALE ASS. COLLECTIVES | 510475 | 5 580.44 \$ | ASSURANCES COLLECTIVES DECEMBRE 2017 |
| FINANCIERE BANQUE NATIONALE | 510476 | 42 467.75 \$ | CAPITAL ET INT DLT - EAUX USÉES |
| SERGE GELINAS | 510477 | 1 034.76 \$ | ENTRETIEN CHEMINS PRIVÉS |
| L'ENTRAIDE DE SAINT-MATHIEU | 510478 | 319.86 \$ | CONTRIBUTION (REPAS BÉNÉVOLES) |
| VISION SAINT-MAURICE | 510479 | 750.00 \$ | CONTRIBUTION ORGANISMES |
| CLUB PLEIN AIR LE HUARD | 510480 | 250.00 \$ | CONTRIBUTION ORGANISMES |
| NORDIKEAU INC. | 510481 | 65.54 \$ | ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE |
| CATHERINE FORTIER | 510482 | 159.44 \$ | FRAIS DE DEPL. DU PERSONNEL |
| PAYSAGISTE PLUS | 510484 | 23 843.02 \$ | ENTRETIEN CHEMINS PRIVÉS |
| LISTE DES COMPTES PAYÉS EN FÉVRIER | | | |
| ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC | 510485 | 735.69 \$ | ENT & REP VÉHICULES |
| ASS. DIRECTEURS MUN.QC | 510486 | 1 467.86 \$ | FRAIS CONGRES COLLOQUE |
| AQLM | 510487 | 333.43 \$ | ANNULÉ |
| BERNARD GAUTHIER (2012) I | 510488 | 508.99 \$ | ENTRETIEN REPARATION ECLAIRAGE |
| LABORATOIRES ENVIRONEX | 510489 | 395.17 \$ | ANALYSE BACTERIOLOGIQUE |
| BIONEST | 510490 | 586.37 \$ | ENTRETIEN REPARATION INFRASTRU |
| FONDS INFORMATION TERRITOIRE | 510491 | 72.00 \$ | FONDS DE L'INFORMATION FONCIER |
| BUROMOBIL ST-MAURICE INC. | 510492 | 126.47 \$ | LOCATION MACHINERIE OUTILLAGE |
| BUROPLUS DIV. COMMERCIALE | 510493 | 374.91 \$ | FOURNITURES DE BUREAU |
| CAMELEON SOLUTIONS INTEGRÉES | 510494 | 183.96 \$ | FOURNITURES DE BUREAU |
| ENTREPRISES SYLVIE DROLET | 510495 | 1 454.58 \$ | ARTICLES DE QUINCAILLERIE |
| KENWORTH MAURICIE | 510496 | 127.82 \$ | ENTRETIEN & REPARATION VÉHICULES |
| CLAUDE GRENIER RESS. HUMAINES | 510497 | 499.45 \$ | SERVICES PROFESSIONNELS - RESS HUM. |
| COMBEQ | 510498 | 1 109.06 \$ | ASS RESPONSABILITE CIVILE, FORMATIONS |
| GROUPE CLR | 510499 | 751.55 \$ | COMMUNICATIONS |
| CRSBP DU CENTRE-DU-QUEBEC | 510500 | 9 028.44 \$ | COTISATION, BASE DE DONNÉES |
| ENTREPRISES ROBERT VINCENT INC | 510501 | 3 170.25 \$ | ENTRETIEN & REPARATION DES VÉHICULES |
| PUTTS & POMPES GELINAS INC. | 510502 | 51.64 \$ | PRODUITS CHIMIQUES - CHLORE |
| FORMICIEL INC. | 510503 | 790.64 \$ | FOURNITURES DE BUREAU |
| FED. QUEBECOISE MUNICIPALITES | 510504 | 1 126.76 \$ | FORMATION ET PERFECTIONNEMENT ÉLUS |
| GAILLARDETZ | 510505 | 682.50 \$ | HON PROF- EXP-CONSEIL URBANISME |
| GROUPE CONSEIL NOVO SST INC | 510506 | 1 684.91 \$ | SERVICES PROF - FRAIS DE GESTION |
| RONA INC. | 510507 | 643.36 \$ | ANNULÉ |
| HOCKEY LEMAY - SPI | 510508 | 165.54 \$ | VETEMENTS VOIRIE |
| MAISON DE L'ABONDANCE | 510509 | 150.00 \$ | PROJET MOISSON MAURICIE (TRANSPORT) |
| MOISSON MAURICIE | 510510 | 72.00 \$ | PROJET MOISSON MAURICIE |
| MRC DE MASKINONGE | 510511 | 345.22 \$ | ADMINISTRATION INFORMATIQUE |
| MRC DE MASKINONGE | 510512 | 3 953.83 \$ | ENFOUISSEMENT DES DECHETS |
| MUNICIPALITE ST-ELIE-DE-CAXTON | 510513 | 459.00 \$ | SERVICES TECH - ENTRAIDE |
| PETROLES DESHAIES | 510514 | 1 509.73 \$ | ESSENCE ET HUILE DIESEL |
| PROMOTEK | 510515 | 415.31 \$ | TRAITEMENT DE DONNEES -CAR&SAB |
| SOCAN | 510516 | 212.78 \$ | PERMIS MUSIQUE |
| SPORT ST-BO | 510517 | 573.73 \$ | CARTES D'AFFAIRES ET ÉPINGLETTES |
| SERV. TECH INCENDIES PROV. | 510518 | 214.95 \$ | ART DE QUINCAILLERIE - SERV DES INCENDIES |
| ULTIMA ASSURANCES | 510519 | 35 144.00 \$ | ASSURANCES MUNICIPALITÉS |
| RONA INC. | 510520 | 507.83 \$ | ENTRETIEN & REPARATION - C.C. |
| COMMISSION ADMINISTRATIVE | 510521 | 254.25 \$ | C.A.R.R.A. À PAYER - DÉCEMBRE 2017 |
| PETITE CAISSE | 510522 | - \$ | PREMIER TALON 510523 |
| PETITE CAISSE | 510523 | 214.70 \$ | ALIMENTS ET REPAS, TIMBRES |
| MARIE-JOSÉE HILL | 510524 | 3 500.00 \$ | ENTRETIEN CHEMINS PRIVÉS |
| EMCO CORPORATION | 510525 | 309.28 \$ | CLAPETS REFOULEMENT ET ASPIRATION |
| CERTIFIED LABORATORIES | 510526 | 766.26 \$ | PRODUITS ENTRETIEN VÉHICULES ET AUTRES |
| QUINCAILLERIE ST-MATHIEU | 510527 | 72.97 \$ | VERNIS ET AUTRES PRODUITS |
| MÉC PIERRE BOULANGER INC. | 510528 | 97.04 \$ | GARDE-BOUE |
| A.I.E. INFORMATIQUE INC. | 510529 | 1 433.14 \$ | ORDINATEUR TRAVAUX PUBLICS |
| LES CONSULTANTS S.M. INC. | 510530 | 19 429.63 \$ | PRÉP. PLANS ET DEVIS - FEUILLES EN AIGUILLES |
| PETER GENEST | 510531 | 172.46 \$ | RÉPARATION PLANCHER BIBLIOTHÈQUE |
| HOCKEY LEMAY - SPI | 510532 | 141.63 \$ | VETEMENTS VOIRIE |

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-02-018

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Approbation du règlement #256-18 de la MRC de Maskinongé décrétant des travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le parc industriel régional

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des travaux de pavage, suite à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout dans le parc régional;

Considérant qu'il est du devoir de la Régie du parc régional de procéder à l'installation des lampadaires pour l'éclairage de la rue Devault;

Considérant qu'un emprunt est nécessaire pour réaliser ces travaux;

2018-02-019

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc approuve le Règlement numéro 256-18 décrétant des travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le parc industriel (phase1) et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût par emprunt à long terme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars (650 000\$) dans la mesure où le règlement 256-18, lequel doit être adopté par le conseil de la MRC de Maskinongé le 14 février 2018, est identique au projet de règlement adopté par ledit conseil le 10 janvier 2018, sous le numéro 22-01-18, tel que soumis.

ADOPTÉE

5.2 Adoption du Règlement 2018-01 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être remplacé tel que stipulé à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* : « *Toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.* »;

Considérant que toutes les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1) ont été respectées;

Considérant qu'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 janvier 2018 par Michel Langlois, conseiller;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard 48 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

2018-02-020

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte le Règlement numéro 2018-01 intitulé Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

5.3 Mandat attribué pour siéger sur le comité de travail – Équité salariale

Considérant que la Municipalité a eu l'obligation de réaliser l'équité salariale en vertu de la Loi sur l'équité salariale pour le 31 décembre 2013;

Considérant qu'une mise à jour de l'équité salariale est obligatoire à tous les cinq ans;

Considérant qu'un comité de travail en collaboration avec la firme Claude Grenier, ressources humaines inc., pour travailler ce dossier durant l'année est nécessaire afin qu'il soit prêt pour le 31 décembre 2018;

2018-02-021

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Renald Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc nomme sur le comité de travail de l'équité salariale messieurs André Bordeleau et Renald Grenier, élus municipaux, ainsi que madame Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

5.4 Nomination des volets en lien aux mandats des élus municipaux

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que la Municipalité a, pour la bonne gestion des dossiers municipaux et suite aux élections du 5 novembre dernier, décidé d'attribuer des volets aux élus municipaux;

2018-02-022

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que les membres du conseil municipal soit mandaté principalement dans les volets suivants :

- Monsieur Michel Langlois :
Volet Travaux publics
- Monsieur Renald Grenier :
Volet Sécurité publique
- Madame Véronique Latte :
Volet Développement, communications, culture et loisirs
- Monsieur Louis Tremblay :
Volet Hygiène du milieu
- Monsieur Daniel Gagnon :
Volet Environnement
- Monsieur André Bordeleau :
Volet Urbanisme

ADOPTÉE

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Mandat attribué pour siéger sur le comité de travail – convention collective en lien avec le service des Incendies de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que la première convention collective d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, a pris fin;

Considérant que selon l'article 24.5 celle-ci demeure en vigueur même après sa date d'expiration jusqu'à la signature d'une nouvelle entente;

Considérant qu'un comité de travail, en collaboration avec la firme Claude Grenier, ressources humaines inc., pour travailler au renouvellement de la convention collective est nécessaire;

2018-02-023

Il est proposé par Renald Grenier conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc nomme sur le comité de travail au renouvellement de la convention collective du service des Incendies messieurs André Bordeleau et Renald Grenier, élus municipaux, ainsi que madame Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

6.2 Remerciements à monsieur Denis Boutin, directeur du service des Incendies, pour ses années de service au sein de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant la lettre de démission reçue de la part de monsieur Denis Boutin en date du 19 janvier 2018;

Considérant que monsieur Denis Boutin œuvre au sein du service des Incendies de la Municipalité depuis 1994;

Considérant que Monsieur Denis Boutin a été pompier pour ensuite être nommé capitaine, directeur adjoint et finalement directeur du service des Incendies depuis le 29 septembre 2014;

2018-02-024

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc remercie sincèrement monsieur Denis Boutin pour sa fidélité, sa loyauté et ses années de travail au sein du service des Incendies de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

Que la Municipalité sort grandit de par l'apport de Monsieur Denis Boutin à la communauté et nous lui en sommes très reconnaissants.

ADOPTÉE

6.3 Nomination de Monsieur Steve Gélinas au poste de directeur intérimaire du service des Incendies

Considérant l'avis de démission de Monsieur Denis Boutin au poste de directeur du service des Incendies en date du 19 janvier 2018;

Considérant qu'il est essentiel d'assurer par intérim la direction du service des Incendies;

Considérant l'affichage interne au sein des officiers et la volonté exprimé par Monsieur Steve Gélinas;

Considérant que Monsieur Steve Gélinas occupe le poste de capitaine depuis le 11 janvier 2016;

2018-02-025

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc nomme Monsieur Steve Gélinas au poste de directeur intérimaire du service incendie pour une période minimale de 6 mois.

Que Monsieur Steve Gélinas bénéficiera des avantages reliés au poste de directeur du service des Incendies.

ADOPTÉE

07. TRAVAUX PUBLICS

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

7.1 Autorisation d'embauche – Journalier/opérateur de machinerie lourde - Monsieur René Descôteaux

Considérant la résolution 2018-01-010 pour l'ouverture d'un poste permanent de journalier/opérateur de machinerie lourde;

Considérant l'affichage interne au sein du service des Travaux publics;

Considérant que suite à l'ouverture du poste à l'interne, Monsieur René Descôteaux a démontré son intérêt;

Considérant que depuis 2013, Monsieur Descôteaux occupe un poste saisonnier de journalier et opérateur de machinerie lourde des travaux publics;

2018-02-026

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc nomme Monsieur René Descôteaux, employé régulier au poste de journalier et opérateur de machinerie lourde.

Qu'il s'agit d'un emploi à 40 heures par semaine.

Que Monsieur René Descôteaux bénéficie, dès son embauche, des avantages sociaux d'un employé régulier de la Municipalité.

Que le taux salarial est établi selon la charte salariale correspondant au poste de journalier et opérateur de machinerie lourde.

ADOPTÉE

7.2 Appel d'offres publics - demande de soumission pour des travaux de déneigement et déglacage avec fourniture de matériaux

Considérant que le contrat octroyé par la Municipalité pour le déneigement et l'entretien du réseau routier de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc prend fin cette année;

2018-02-027

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc demande des soumissions pour les deux options suivantes pour les travaux de déneigement et déglacage avec fourniture de matériaux :

OPTION A : Soumission pour l'ensemble des chemins requis

- pour une période d'un an (hiver 2018-2019)
- pour une période de deux ans (hivers 2018-2019 et 2019-2020)
- pour une période de trois ans (hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021).

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

OPTION B : Soumission répartie en deux pour l'ensemble des chemins requis

- pour une période d'un an (hiver 2018-2019)
- pour une période de deux ans (hivers 2018-2019 et 2019-2020)
- pour une période de trois ans (hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021).

Que tout soumissionnaire intéressé doit se procurer les documents d'appel d'offres sur le site de SEAO à compter du 6 février 2018. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO;

Que la Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et elle décline toutes responsabilités à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil;

Que les soumissions devront être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « CONTRAT DE DÉNEIGEMENT » et être adressées à l'attention de :
Madame Valérie Bergeron
Directrice générale – secrétaire-trésorière
Municipalité Saint-Mathieu-du-Parc
561, chemin Déziel
Saint-Mathieu-du-Parc, Québec, G0X 1N0

Que les soumissions seront reçues avant 10 h, jeudi le 26 février 2018, pour être prises en considération à l'assemblée publique du conseil qui aura lieu le lundi le 5 mars 2018, à 19 h.

ADOPTÉE

08. URBANISME

8.1 Autorisation du mandat de révision des normes relatives à l'affichage - Yves Gaillardetz, géographe, urbaniste sénior

Considérant que le 4 octobre 2016, le Conseil municipal a tenu, en invitant les commerçants, une consultation publique portant sur les stratégies et normes relatives à l'affichage;

Considérant que suite à cette consultation publique, il y a lieu maintenant d'intégrer les recommandations soulevées à nos règlements d'urbanisme;

2018-02-028

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise l'offre de services professionnels de monsieur Yves Gaillardetz, géographe, urbaniste sénior, afin de revoir les normes relatives à l'affichage comprises dans les règlements d'urbanisme de la Municipalité, au montant de dix mille quatre cent trente dollars (10 430\$), plus les taxes.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

8.2 Demande de dérogation mineure pour autoriser un accès au lac : lot 4 805 496, chemin des Pionniers

Considérant qu'une demande de dérogation mineure datée du 14 décembre 2017 a été déposée et présentée par le demandeur pour le lot 4 805 496, chemin des Pionniers;

Considérant que cette demande est à l'effet de permettre l'aménagement d'un stationnement qui empièterait dans la rive de dix (10) mètres du lac Souris;

Considérant que l'article 28.3 du *Règlement de zonage numéro 106* stipule notamment que toutes les constructions, tous les ouvrages ou tous les travaux sont en principe interdits sur une rive d'un lac ou d'un cours d'eau;

Considérant que la rive occupe environ 80% de la superficie du terrain (83 m² / 103 m²);

Considérant que la superficie dérogatoire du stationnement (section aménagée à l'intérieur de la rive) serait d'environ 7 mètres carrés;

Considérant que l'emplacement prévu pour le stationnement est déjà en partie remblayée et surélevée;

Considérant que l'écoulement des eaux du stationnement se ferait en direction opposée à la rive;

Considérant que le demandeur propose la plantation d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble du terrain afin de mieux préserver la rive et de stabiliser le talus;

Considérant que l'acceptation de la dérogation ne constitue aucun préjudice aux voisins;

Considérant qu'un préjudice serait occasionné au demandeur par le refus de cette dérogation;

Considérant que le refus de cette dérogation occasionnerait également un préjudice pour le propriétaire de l'immeuble situé sur l'île Béique car il ne dispose d'aucun terrain riverain lui permettant de stationner son véhicule pour accéder à son immeuble sur l'île Béique;

Considérant que l'acceptation de cette dérogation relève en partie du fait qu'il s'agit d'un cas particulier en lien avec la situation problématique relative à l'immeuble situé sur l'île Béique;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

2018-02-029

À ces causes, il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) accepte la demande de dérogation ayant pour effet de permettre l'aménagement d'un stationnement avec un empiètement dans la rive aux conditions suivantes :

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Que l'accès au lac (quai) par une ouverture constituée d'un sentier naturel soit d'une largeur maximale de 2 mètres.

Que la revégétalisation de la rive se fasse par la plantation de végétaux en respectant les dispositions des annexes A et B du *Règlement 2012-06 relatif à la protection des rives des lacs et cours d'eau*.

ADOPTÉE

09. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

9.1 Autorisation - offre de service de MEI Assainissement - entretien des stations de pompage des eaux usées

Considérant que l'entreprise MEI Assainissement a toujours été impliquée dans l'entretien de composantes spécifiques de la station municipale de traitement des eaux usées depuis sa mise en place en 2014;

Considérant qu'en tant qu'exploitant, la Municipalité est responsable de l'entretien de la station de traitement des eaux usées depuis le 1er janvier 2017;

Considérant que de l'entretien doit se faire afin de diminuer les risques de mauvais fonctionnement qui pourraient causer une situation d'urgence ainsi que pour maximiser la durée de vie des équipements;

Considérant l'offre de services déposée par MEI Assainissement, le 6 décembre 2017, pour l'entretien des stations de pompage des eaux usées de la station municipale de traitement;

2018-02-030

À ces causes, il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) autorise l'offre de service de MEI Assainissement au montant de mille sept cent quatre-vingt dollars (1780.00\$), plus les taxes.

ADOPTÉE

9.2 Autorisation - offre de service de Technologies Bionest Inc. - entretien des composantes de la station municipale de traitement des eaux usées

Considérant que l'entreprise Technologies Bionest Inc. a toujours procédé à l'entretien des composantes de la station municipale de traitement des eaux usées depuis sa mise en place en 2014;

Considérant qu'en tant qu'exploitant, la Municipalité est responsable de l'entretien de la station de traitement des eaux usées depuis le 1er janvier 2017;

Considérant que de l'entretien doit se faire afin de diminuer les risques de mauvais fonctionnement qui pourraient causer une

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

situation d'urgence ainsi que pour maximiser la durée de vie des équipements;

Considérant l'offre de services déposée par Technologies Bionest Inc., le 16 janvier 2018, pour l'entretien de la filière de traitement des eaux usées appartenant à la Municipalité;

2018-02-031

À ces causes, il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) autorise l'offre de service de Technologies Bionest Inc. au montant de quatre mille dollars (4000.00\$), plus les taxes.

ADOPTÉE

10. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

10.1 Nomination des représentants officiels - Réseau Biblio, année 2018

Considérant le renouvellement annuel des représentants officiels du Réseau Biblio;

2018-02-032

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, appuyé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents, que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, nomme comme représentants officiels du Réseau Biblio, Madame Véronique Latte, conseillère, ainsi que Madame Suzie Parent, coordonnatrice de la bibliothèque et du Centre d'accès communautaire Internet.

ADOPTÉE

10.2 Nomination de l' élu responsable du Transport actif – Unité régionale des loisirs et des sports de la Mauricie (URLSM)

Considérant la demande par l'URLSM pour la nomination d'un élu responsable du Transport actif;

2018-02-033

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents, que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, nomme comme élu responsable du Transport actif pour l'Unité régionale des loisirs et des sports de la Mauricie, Monsieur Louis Tremblay, conseiller.

ADOPTÉE

10.3 Participation de la Municipalité à l'évènement du 10 février 2018 – L'Abominable Diable des neiges – organisé par Évènements La Chute du Diable

Considérant l'évènement l'Abominable Diable des neiges qui aura lieu au Mont Saint-Mathieu, le 10 février prochain;

Considérant la demande de ressources matérielles présentée par l'organisme Évènements La Chute du Diable;

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2018-02-034

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil municipal autorise la participation de la Municipalité par le prêt de ressources matérielles pour l'évènement L'Abominable Diable des neiges, organisé par Évènements La Chute du Diable qui aura lieu le 10 février prochain.

Que le formulaire de prêt d'équipements se trouve en annexe à la présente.

ADOPTÉE

10.4 Appui au projet de piste d'hébertisme 2017-2019 présenté par la Fédération des Guides catholiques du diocèse de Trois-Rivières – Camp du Lac-Vert

Considérant la demande d'appui reçue le 29 janvier 2018 par l'organisme Fédération des Guides catholiques du diocèse de Trois-Rivières ;

2018-02-035

Il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil municipal appuie le projet de la Fédération des Guides catholiques du diocèse de Trois-Rivières pour le projet de Piste d'hébertisme 2017-2019 afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

ADOPTÉE

11. AUTRES SUJETS

12. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 24 citoyens ont assisté à l'assemblée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Appel d'offres public pour le déneigement
- Dossier Cabane chez Nathalie
- Usages coupe de bois
- Modifications réglementaires sur les normes relatives à l'affichage
- Échantillonnage Lac-Bill et Bellemare
- Revitalisation du village
- Camping du Lac-Bellemare - infractions
- Secteur Feuilles en Aiguilles – Dépenses reliées
- Fibre optique - informations
- Épandage de produits biologiques
- Agente au développement et à la vie communautaire

**Procès-verbal du conseil de la municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 19 h 55.

**APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES
RÉSOLUTIONS**

Je, Josée Magny, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Josée Magny
Mairesse
Présidente d'assemblée

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale
/secrétaire-trésorière

PROJET